

Qui de nous, n'a jamais entendu parlé de Gribeauval ? Si je dis « canon » ; il me semble que ce nom vous reviendra à l'esprit.

Jean baptiste Gribeauval a introduit, dans l'organisation du Corps de l'artillerie, des réformes qui sont un de ses plus beaux titres de gloire. L'instruction et le service des troupes ont été de sa part l'objet de soins particuliers, et les règlements qu'ils a élaborés sous le ministère du comte de Saint-Germain méritent, au moins autant que ses innovations dans le matériel, de fixer l'attention par l'ensemble remarquable de leur conception.

Jean baptiste Gribeauval, né à Amiens en 1715, appartenait à une famille honnête de magistrats ; il ne voulut jamais prendre d'autres titres que ceux que lui donnaient ses grades militaires. On l'appelait *le Général*, et cette dénomination, qui lui était particulière dans la société, semblait y avoir été admise par une convention tacite.

Entré comme volontaire en 1732, dans le Régiment de Royal artillerie, il fut nommé officier pointeur en 1735. Il devint capitaine de mineurs en 1752. L'art militaire, qui a dû à la Prusse l'invention de l'artillerie à cheval, lui était redevable de l'emploi des pièces légères attachées aux bataillons d'infanterie. Cet emploi, encore dans sa nouveauté, les talents de Gribeauval le firent choisir par le ministre de la guerre d'Argenson, pour aller prendre des renseignements sur cet objet.

Promu au grade de lieutenant-colonel en 1757, il passa bientôt au service de l'Autriche, sur la demande d'officiers d'artillerie français que fit cette puissance. A peine arrivé en Autriche, Gribeauval influe sur le choix que fit l'impératrice du général Daun, pour remplacer le général Braun, tué à la bataille de Prague.

Nommé par ce dernier, général de bataille, commandat d'artillerie, le génie et les mineurs, il servit en cette qualité pendant la guerre de Sept ans et fut chargé d'opérations importantes au siège de Glatz, clé de la Silésie, dont il facilita la prise.

Sa conduite, au siège de Schweidnitz, lui valut de l'impératrice le grade de feld-maréchal-lieutenant et grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Rappelé par son roi, il fut fait maréchal de camp en 1762, inspecteur d'artillerie en 1764, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et lieutenant-général l'année suivante ; enfin grand croix de l'ordre de Saint-Louis et Premier Inspecteur d'artillerie en 1776.

Ses qualités furent mises à l'épreuve à l'occasion d'un procès célèbre connu sous le nom de *Procès des Invalides*. Cette affaire était plus dirigée contre M. de Gribeauval que contre M. de Bellegarde, qui fut sur le point d'en être la victime. Ce dernier, lieutenant-colonel d'artillerie, avait agi sous la direction de son chef et par les ordres secrets de M. de Choiseul, qui trouvait, dans une réforme considérable de fusils défectueux, le double avantage d'en tirer parti en les vendant et de faire passer des armes aux insurgés d'Amérique, qu'on voulait alors soutenir, sans rompre avec l'Angleterre.

Le public et le conseil de guerre jugèrent sur les apparences et blâmèrent la réforme. M. de Bellegarde fut condamné à mort et sa peine fut commuée en une prison perpétuelle à Pierre-Encize (prison d'Etat de Lyon), où ses cheveux blanchirent en une nuit. Peu de temps après, Louis XVI monta sur le trône et fit terminer cette affaire à l'avantage de M. de Bellegarde. M. de Gribeauval reprit son rang de Premier Inspecteur d'Artillerie.

Il conserva sa place jusqu'à sa mort, le 9 mai 1789, après deux mois d'une maladie douloureuse pendant lesquels des étouffements continuels l'empêchèrent de se coucher une seule fois. L'arme dont il était le chef lui doit : l'ordonnance de 1764 :

Qui fixait la proportions des troupes de l'artillerie avec celles des autres armes, et la distribution de ces troupes.

L'établissement des écoles d'artillerie sur l'excellent pied où elles ont été depuis.

La formation du corps des mineurs dont il était le commandant particulier.

Le perfectionnement des manufactures d'armes, des forges, des fonderies pour lesquelles il fit faire des expériences multipliées.

Les nouvelles proportions établies dans les différents calibres de bouches à feu, qui furent considérablement allégées, mais de manière cependant à leur conserver leur supériorité sur celles de l'étranger.

De nouvelles batteries de côte et des affûts de son invention pour les servir.

Enfin et surtout le nouvel ordre établi dans les ateliers de construction et cette parfaite uniformité dans toutes les parties des trains d'artillerie, uniformité qui est telle qu'une vis, par exemple, fabriquée à Metz ou à Douai, trouverait son écrou correspondant à Valence.

Il nous a laissé des *Tables de constructions des principaux attirails de l'artillerie proposées ou approuvées depuis 1764 jusqu'à 1789.*